

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Au 3^{ème} trimestre 2023, l'augmentation de l'encaissement observée en 2022 se confirme pour le secteur de l'assurance non-vie contrairement au secteur de l'assurance vie qui accuse à nouveau une baisse.

Sur les trois premiers trimestres de l'année 2023, le secteur de l'assurance non-vie enregistre une croissance de ses primes émises de l'ordre de 9,55%, croissance toujours soutenue par l'acquisition de nouveaux clients et les adaptations tarifaires rendues nécessaires notamment pour contrer les effets de l'inflation.

L'encaissement total du secteur atteint ainsi 14,7 milliards d'euros rapporté à un montant de 13,4 milliards pour la même période en 2022.

Cette tendance haussière concerne aussi bien les affaires locales en progression de 11,41% que les affaires internationales pour lesquelles la croissance atteint 9,70%.

En termes d'encaissement brut, le secteur de l'assurance vie présente une diminution de 21% sur les 3 premiers trimestres de 2023 par rapport aux 3 premiers trimestres de 2022. Cette diminution touche tant les produits à rendements garantis (13%) que les produits en unités de compte (24%).

Le total des engagements techniques des entreprises d'assurance vie s'établit à 216,0 milliards d'euros à la fin du 3^{ème} trimestre 2023 en légère diminution par rapport à la fin du 2^{ème} trimestre 2023.